

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du mois de septembre 2018 du conseil des maires de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est, tenue le vingt-cinquième jour de septembre deux mille dix-huit (25/09/2018) à 15 h 2, à la salle du conseil de la MRC, sise au 172, boulevard Notre-Dame, à Clermont.

Sont présents :

Madame Odile Comeau, mairesse de Saint-Irénée
Monsieur Michel Couturier, maire de La Malbaie
Madame Claire Gagnon, mairesse de Saint-Aimé-des-Lacs
Monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de Clermont
Monsieur Alexandre Girard, maire de Notre-Dame-des-Monts
Monsieur Réjean Hébert, représentant substitut de Saint-Siméon
Monsieur Donald Kenny, maire de Baie-Sainte-Catherine

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur Sylvain Tremblay, préfet et maire de Saint-Siméon.

Sont également présents à cette séance : Madame Caroline Dion, directrice générale adjointe et directrice de la sécurité publique et des communications, Monsieur Michel Boulianne, directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments, Madame France Lavoie, directrice de l'aménagement du territoire et du développement régional, Madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, Mission développement Charlevoix et M^e Marie-Ève Belley, responsable des affaires juridiques et du greffe.

18-09-01

MOMENT DE RÉFLEXION ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Après une séance de travail d'une durée de six heures et demie ayant débuté à 8 h 30, précédant le présent conseil, les points suivants ont été traités :

S.T.1 DOSSIERS DU PRÉFET ET DES MAIRES

- a) Fédération québécoise des municipalités : suivi du congrès du 20 septembre dernier;
- b) Internet haute vitesse :
 - Suivi des discussions entre le préfet et madame Claudette Simard;
 - Suivi des discussions entre les directions générales (Charlevoix-Est et Charlevoix).
- c) Réseau femmes et politique municipale de la Capitale-Nationale : suivi de la présentation du 18 septembre et discussion relativement à l'adoption d'une résolution d'appui;
- d) Projet de pôle agroalimentaire : demande d'appui;
- e) Élection 2018 : suivi.

SAGE-MENTORAT D'AFFAIRES : RENCONTRE AVEC MADAME LYNE LÉVESQUE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET MENTORE

S.T.2 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)

- a) Invitation au 5 à 7 des Cercles d'emprunt de Charlevoix qui se tiendra le 25 octobre 2018 au Musée maritime de Charlevoix;
- b) Retour sur la présentation de madame Lyne Lévesque de SAGE-Mentorat d'affaires;
- c) Transport : suivi du processus d'embauche (direction générale);
- d) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

S.T.3 SÉCURITÉ PUBLIQUE ET COMMUNICATIONS

- a) Modification du Règlement numéro 231-11-12 sur les animaux;
- b) Suivi du dossier des chiens sans laisse;

- c) Rapport périodique d'activités de la SQ du 1^{er} juin au 31 juillet 2018;
- d) Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, rencontre avec le ministère de la Sécurité publique le 30 octobre;
- e) Programme d'aide financière de l'Agence municipale 9-1-1 afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres (en référence au nouveau règlement du MSP);
- f) Projet champ de tir, suivi;
- g) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

S.T.4 GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

- a) Comité de vigilance et de gestion des matières résiduelles : rencontres;
- b) Orientation des maires pour la mutuelle de prévention;
- c) Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) : suivi de la côte des Harvey;
- d) Valorisation des matières compostables et du contrat de valorisation des boues : suivi du comité GMR;
- e) Lieu d'enfouissement technique (LET) phase 3 : suivi;
- f) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

S.T.5 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

- a) Demande de dérogation mineure;
- b) Suivi de la démarche de conformité des installations septiques sur les TNO;
- c) Constat d'infraction;
- d) Résidence permanente sur le TNO;
- e) Suivi de la rencontre du parc marin tenue le 10 septembre 2018;
- f) Aménagement du ruisseau de l'Impasse, suivi avec monsieur Stéphane Charest;
- g) Suivi de la rencontre du Comité consultatif agricole (CCA) tenue le 19 septembre 2018;
- h) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

S.T.6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- a) Adoption du Règlement 289-08-18 relativement à la création d'une réserve financière pour la valorisation des matières organiques de la MRC de Charlevoix-Est;
- b) Internet haute vitesse : octroi d'un mandat à M. Richard Lampron pour la réalisation d'un devis d'ingénierie et transferts budgétaires;
- c) Refonte du site Internet de la MRC : mandat à la direction générale pour aller en appel d'offres de propositions;
- d) Aéroport de Charlevoix :
 - Réparation de l'arrêt de neige pour la somme de 2 100 \$ plus taxes;
 - Résiliation de l'assurance pollution et création d'un fonds réservé;
 - Suivi de l'entente avec la GRC et Défense nationale Canada.
- e) Information : plan gouvernemental de contribution à l'occupation et à la vitalité des territoires 2018-2020, disponible sur le site Internet du MAMOT;
- f) Réception d'une lettre de monsieur Louis-Guy Dansereau, citoyen de Saint-Aimé-des-Lacs, relativement à la disette de la main-d'œuvre, de la relève des gens de métier et le départ de la population patrimoniale en région;
- g) Archives : inscription de 3 participantes à une formation qui aura lieu à Lévis le 30 octobre prochain;
- h) Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) : demande d'appui relativement à leur 30^e anniversaire;
- i) CIHO-FM : renouvellement de l'adhésion pour l'année 2018-2019 pour la somme de 250 \$ taxes incluses;
- j) Réception d'une résolution de la Municipalité de l'Isle-aux-Coudres relativement à la rentrée scolaire;
- k) Association des propriétaires de chalets du lac aux Pins rouge : remerciement;
- l) Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL) : invitation au souper-bénéfice qui aura lieu le 8 novembre prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la somme de 100 \$ par billet;
- m) Domaine Forget : invitation au brunch-bénéfice annuel qui aura lieu le dimanche 21 octobre au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la somme de 195 \$ par personne;
- n) Présentation du projet du Havre par le maire Michel Couturier;
- o) La Traversée de Charlevoix : suivi de la mairesse Claire Gagnon, représentante;
- p) Retour sur les points à l'ordre du jour de la séance publique.

L'ordre du jour de la séance ordinaire est accepté sur proposition de madame Odile Comeau, et ce, en prenant soin de laisser le *varia* ouvert.

18-09-02

ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AOÛT 2018

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 28 août 2018.

18-09-03

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENT DE LA MRC ET DES COMPTES À PAYER DU TNO POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter les comptes à payer de la MRC (incluant GMR et Aéroport) tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P Août-Sept 2018 », et ce, pour les mois d'août et septembre 2018 et les frais de déplacement portant la cote « Dep. Août-Sept 2018 »;
2. D'accepter les comptes à payer du TNO tels que déposés au présent conseil, portant la cote « C/P(TNO) Août-Sept 2018 », et ce, pour les mois d'août et septembre 2018.

DÉPÔT DES FICHES D'IMPUTABILITÉ

Les cadres de la MRC de Charlevoix-Est déposent leurs fiches d'imputabilité au conseil des maires.

ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DE LA MRC AU 31 AOÛT 2018

Ce point sera traité pour adoption lors de l'ajournement du 23 octobre 2018.

18-09-04

ARCHIVES : ACCEPTATION DES LISTES DE DESTRUCTION POUR LES MOIS D'AOÛT ET SEPTEMBRE 2018

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'effectuer la destruction des documents indiqués sur les listes déposées lors du présent conseil des maires, portant la cote « DA Sept. 2018 », et ce, conformément au calendrier de conservation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec.

18-09-05

ARCHIVES : RENOUVELLEMENT DE LA LICENCE AVEC GESTAR

CONSIDÉRANT l'obligation pour la MRC de tenir à jour la gestion de ses archives publiques conformément à la *Loi sur les archives*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de renouveler la licence du logiciel d'archives Documentik GID pour la somme de 1 379,70 \$ taxes incluses auprès de l'entreprise Gestar, payée à même le budget de la MRC au poste « entretien logiciel ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-06

ARCHIVES : INSCRIPTION DE TROIS (3) PARTICIPANTES À UNE FORMATION SPÉCIALISÉE POUR LES MRC

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'effectuer l'inscription de 3 participantes à la formation spécialisée sur les archives des MRC, offerte par l'Association des archivistes du Québec, qui aura lieu à Lévis le 30 octobre prochain pour la somme de 853,69 \$ taxes incluses, payée à même le budget de la MRC (pour 1 participante) et au budget de MDC (pour 2 participantes), au poste « déplacements ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-07

ADOPTION DU RÈGLEMENT 298-08-18 RELATIVEMENT À LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LA VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est n'est pas dans l'obligation légale de créer un fonds pour la valorisation des matières organiques de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le bannissement de l'enfouissement des matières organiques sera en vigueur sur l'ensemble du territoire québécois en 2020;

CONSIDÉRANT QUE le projet de valorisation des matières organiques engendrera des coûts d'investissement en immobilisation et en opération;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles dans les surplus de la MRC pour la création d'un fonds dédié à cette fin;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut, malgré tout, créer un tel fonds sous forme de réserve financière pour pallier des dépenses futures et cela en vertu des articles 1094.1 à 1094.6 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil des maires déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 298-08-18 au moins 72 heures avant la présente séance, conformément à l'article 148 du *Code municipal*;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement étaient disponibles pour consultation dès le début de la séance, conformément à l'article 445 du *code municipal*;

CONSIDÉRANT la présentation du projet de règlement par monsieur Sylvain Tremblay, préfet, et l'avis de motion donné par monsieur Jean-Pierre Gagnon, maire de la Ville de Clermont, le 28 août 2018;

CONSIDÉRANT QUE la création d'une telle réserve financière doit être soumise pour approbation, dans le cas d'une MRC, au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QUE selon l'estimation, une somme annuelle de 300 000 \$ est nécessaire pour la valorisation des matières organiques de la MRC de Charlevoix-Est;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de créer une réserve financière pour la valorisation des matières organiques de la MRC de Charlevoix-Est, en adoptant le règlement ci-après décrit :

Article 1	Titre du règlement
-----------	--------------------

Le présent règlement s'intitule : « *Règlement numéro 298-08-18 concernant la création d'une réserve financière pour la valorisation des matières organiques de la MRC de Charlevoix-Est* ».

Article 2 Objet de la réserve financière

Le présent règlement a pour objet la création d'une réserve financière pour les dépenses relatives à la valorisation des matières organiques de la MRC de Charlevoix-Est.

Article 3 Montant projeté de la réserve financière

La réserve financière est constituée pour un montant n'excédant pas un million de dollars (1 000 000 \$).

Article 4 Mode de financement de la réserve financière

Afin de pourvoir à l'appropriation des deniers nécessaires à la constitution de la réserve financière, il sera affecté, une somme de 500 000 \$ pour l'année 2018 provenant du surplus libre de la MRC et pour les autres années, si nécessaire, à même le fonds général de la MRC, un montant fixé lors de l'adoption des prévisions budgétaires de la MRC, et cela, à compter de l'exercice financier 2019.

Article 5 Mode d'utilisation de la réserve

Le conseil de la MRC peut, par résolution, affecter un montant de la réserve financière au financement des sommes nécessaires pour assumer les dépenses relatives à la valorisation des matières organiques de la MRC de Charlevoix-Est.

Article 6 Affectation de la réserve

La réserve financière est créée au profit de l'ensemble du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

Article 7 Durée

La réserve financière est d'une durée indéterminée.

Article 8 Affectation de l'excédent des revenus sur les dépenses

À la fin de l'existence de la réserve financière, l'excédent des revenus sur les dépenses, le cas échéant, retournera au fonds général de la MRC.

Article 9 Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

c. c. Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-08

REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MRC : MANDAT À LA DIRECTION GÉNÉRALE POUR ALLER EN APPEL DE PROPOSITIONS

CONSIDÉRANT QUE le site Internet de la MRC constitue un outil de communication de choix et une source d'information relative aux compétences, responsabilités et services de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une vitrine de l'organisation pour, entre autres, la publication des avis publics, procès-verbaux, formulaires et règlements;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est souhaite rehausser la performance de son site Internet, visuel et contenu, afin d'améliorer sa notoriété auprès de ces citoyens, municipalités et partenaires;

CONSIDÉRANT QUE les tendances du Web ont beaucoup évolué depuis la création, en 2011, du site actuel de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de mandater la direction générale pour aller en appel de propositions afin d'effectuer une refonte du site Internet de la MRC.

18-09-09

INTERNET HAUTE VITESSE : OCTROI D'UN MANDAT À RICHARD LAMPRON, EXPERT-CONSEIL, POUR ACCOMPAGNER LA MRC DANS SES DÉMARCHES DE RÉALISATION D'UN DEVIS D'INGÉNIEURIE PRÉLIMINAIRE ET TRANSFERTS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté la résolution 18-05-07 relativement à la formation d'un comité de travail pour l'Internet haute vitesse (IHV);

CONSIDÉRANT la présentation de Richard Lampron, expert-conseil, lors du comité de gouvernance du 18 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QU'à la suite de cette présentation les maires ont été convaincus de la pertinence de pousser plus loin les démarches menant à la réalisation d'un projet de fibre municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de La Malbaie doit faire encore quelques validations avant de confirmer si elle désire ou non être incluse dans le projet et cela sans retarder le projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires désire faire avancer le projet avec ou sans la présence de La Malbaie dans celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les comités IHV des deux MRC de Charlevoix restent en contact étroit dans la poursuite de leurs démarches respectives;

CONSIDÉRANT QUE le personnel de la MRC n'a pas les qualifications spécifiques requises pour la réalisation de la partie technique du devis d'ingénierie préliminaire;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Richard Lampron, expert-conseil en date du 20 septembre 2018 sur une base hebdomadaire selon les besoins de la MRC;

CONSIDÉRANT QU'aucune dépense n'était prévue dans le budget 2018 de la MRC pour ce projet;

CONSIDÉRANT QUE des sommes sont disponibles dans d'autres postes budgétaires de 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement :

- De mandater la firme Richard Lampron, expert-conseil, pour accompagner la MRC dans ses démarches de réalisation d'un devis d'ingénierie préliminaire ainsi que d'autres actions nécessaires à l'avancement du projet;
- Il est également résolu de procéder au transfert budgétaire de 20 000 \$ provenant du poste « salaire archives » vers un nouveau poste soit « consultant Internet haute vitesse ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-10

OCTROI DU CONTRAT D'INSTALLATION D'UN HUMIDIFICATEUR DANS L'AGRANDISSEMENT DE LA MRC À ÉQUIPEMENT CHARLEVOIX INC.

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution 17-12-09 relativement à l'installation d'un humidificateur d'air dans l'agrandissement du siège social de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la firme Génécór Experts-conseil inc. a réalisé le devis d'installation de l'humidificateur;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé une offre à l'entreprise Équipement Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer le contrat d'installation d'un humidificateur dans l'agrandissement du siège social de la MRC à Équipement Charlevoix inc. pour la somme de 8 492,63 \$ taxes incluses payée à même le budget de la MRC au poste « entretien bâtiment ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-11

ORDRE DES COMPTABLES PROFESSIONNELS AGRÉÉS DU QUÉBEC : ACHAT DU PASSEPORT POUR LES ACTIVITÉS DE FORMATION

Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'inscrire madame Léonie Tremblay Savard, agente de développement économique, aux activités de formation de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec au coût de 1 350 \$ plus taxes, payé à même le budget du service de développement économique, au poste « fournitures de bureau » en effectuant un transfert budgétaire de 2 000 \$ du poste « location équipement bureau » vers le poste « fournitures de bureau ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-12

ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN ÉVALUATION FONCIÈRE DU QUÉBEC (ATEFQ) : INSCRIPTION DE MADAME JOSÉE ASSELIN AU 35^E CONGRÈS QUI AURA LIEU LES 1^{ER}, 2 ET 3 NOVEMBRE

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'inscription de madame Josée Asselin, technicienne en évaluation, au 35^e congrès de l'Association des techniciens en évaluation foncière du Québec (ATEFQ), qui aura lieu à Rivière-du-Loup, les 1^{er}, 2 et 3 novembre pour la somme de 100 \$ et de déayer les frais de séjour y afférents.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-13

**LA MUTUELLE DE PRÉVENTION (MÉDIAL SERVICES-CONSEILS) :
CONFIRMATION DE L'ADHÉSION À L'ENTENTE**

CONSIDÉRANT QUE la mutuelle de prévention (représentée par Médial services-conseils) est un regroupement d'employeurs membres de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) relativement au dossier de la santé et à la sécurité du travail;

CONSIDÉRANT QUE la MRC est membre de cette mutuelle depuis nombre d'années et qu'après analyse, il s'avère avantageux de confirmer son adhésion à l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de confirmer l'adhésion de la MRC de Charlevoix-Est à l'entente avec la Mutuelle de prévention (représentée par Médial services-conseils) et de faire parvenir copie de ladite résolution à madame Katy Boucher, coordonnatrice des mutuelles de prévention.

**ACCEPTATION DES ÉTATS SEMESTRIELS DU TNO AU 31 AOÛT 2018:
AJOURNEMENT**

Ce point sera traité pour adoption lors de l'ajournement du 23 octobre 2018.

18-09-14

**ACHAT DE DIX (10) BILLETS POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT
DE LA CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE**

Il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'acheter 10 billets pour le comité des citoyens de Sagard-Lac-Deschênes pour le souper-bénéfice de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie, qui aura lieu le samedi 17 novembre au club de curling de Clermont pour la somme de 125 \$ par personne, financé à même le budget du TNO de Charlevoix-Est.

c. c. Comité de citoyens de Sagard-Lac-Deschênes
Corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-15

DEMANDE DÉROGATION MINEURE : ACCEPTATION

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure relative au bâtiment sis au 205, route 170, secteur Lac Deschênes dans le TNO de Charlevoix-Est (Mont-Élie);

CONSIDÉRANT QUE cette demande de dérogation mineure vise à réputer conforme la marge avant à 5,95 mètres et la marge latérale à 2,94 mètres alors que le règlement de zonage actuel stipule un minimum de 30 mètres pour la marge avant et de 3 mètres pour la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE la demande est justifiée par le fait que le bâtiment a été reconstruit sur les bases d'un bâtiment qui était existant;

CONSIDÉRANT QUE la construction du bâtiment date de 1993;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'impact négatif sur le voisinage;

CONSIDÉRANT la recommandation positive du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 27 août 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'autoriser la demande de dérogation mineure relative au bâtiment sis au 205, route 170, secteur Lac Deschênes, dans le TNO (Mont-Élie), afin de réputer conforme la marge avant à 5,95 mètres et la marge latérale à 2,94 mètres.

c. c. M^{me} Mélanie Gauthier, inspectrice à l'urbanisme et à l'inventaire résidentiel, MRC de Charlevoix-Est

18-09-16

CONSTAT D'INFRACTION : MANDAT DE PROCÉDER

CONSIDÉRANT la présentation du dossier et des photos afférentes au dossier no 1-2018 lors de la séance de travail précédant la présente séance ordinaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a contravention au Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées dont l'application est confiée à la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE des frais juridiques pourront être générés dans le cas où le citoyen visé par l'infraction ne reconnaît pas sa culpabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de mandater le service de l'aménagement du territoire à procéder à la remise du constat d'infraction dans le dossier no 1-2018.

c. c. M^{me} Mélanie Gauthier, inspectrice, MRC de Charlevoix-Est

18-09-17

CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1069-18 DE LA VILLE DE LA MALBAIE

CONSIDÉRANT l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT l'examen de la conformité du Règlement n° 1069-18 visant l'amendement du règlement de zonage n° 994-14 de la Ville de La Malbaie;

CONSIDÉRANT l'étude de conformité préparée par le service de l'aménagement du territoire et présentée aux maires lors de la séance de travail précédant le présent conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement que le conseil des maires de la MRC donne conformité au Règlement n° 1069-18 visant l'amendement du règlement de zonage n° 994-14 de la Ville de La Malbaie au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et délivre pour ce règlement un certificat de conformité.

c. c. M^e Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

18-09-18

ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS, DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS 2018-2021 : ADHÉSION AUX DEUX ENTENTES ENTRE MRC ET DÉSIGNATION D'UN SIGNATAIRE

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a fait parvenir aux MRC de la Capitale-Nationale un projet d'entente régionale pour déléguer la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT QUE les MRC ayant démontré un intérêt à être délégataires de l'entente sont les MRC de Portneuf, de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE chacune des cinq (5) MRC délégataires désirent s'engager à s'assurer que l'aide financière qu'elle accorde est utilisée de façon diligente et qu'elle sert exclusivement à rembourser les dépenses admissibles associées à la réalisation de l'intervention pour laquelle elle a été octroyée;

CONSIDÉRANT QU'une entente est nécessaire entre les 5 MRC délégataires afin de préciser les responsabilités et obligations de chacune;

CONSIDÉRANT QUE le Guide à l'intention des MRC pour la mise en œuvre du PADF fait référence à deux types d'objectifs, ceux-ci doivent faire l'objet de deux ententes distinctes entre les MRC délégataires;

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion aux deux ententes inter-MRC sur la gestion du PADF par la MRC Charlevoix-Est est conditionnelle à ce que les autres MRC délégataires adhèrent auxdites ententes;

CONSIDÉRANT QUE les deux projets d'ententes ont été soumis au conseil, que ce dernier a pris connaissance des modalités, et qu'il est d'accord pour en autoriser leur signature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC Charlevoix-Est adhère à l'Entente entre les MRC délégataires en ce qui a trait à la contribution au processus d'élaboration et de consultation des Plans d'aménagement forestier intégré (PAFI) (objectif 3.1 du PADF);
 - **QUE** la MRC Charlevoix-Est adhère à l'Entente entre les MRC délégataires en ce qui a trait à la réalisation d'interventions ciblées (objectif 3.2 à 3.5 du PADF);
 - **QUE** monsieur Sylvain Tremblay, préfet, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC Charlevoix-Est les deux ententes entre les MRC délégataires liées au PADF.
- c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC
-

18-09-19

ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT LA GESTION DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS, DU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS 2018-2021 : MANDAT À LA MRC DE PORTNEUF COMME MANDATAIRE DÉSIGNÉE ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a fait parvenir aux MRC de la Capitale-Nationale un projet d'entente régionale pour déléguer la gestion du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

CONSIDÉRANT QUE les MRC ayant démontré un intérêt à être délégataires de l'entente sont les MRC de Portneuf, de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE chacune des cinq (5) MRC délégataires désirent s'engager à s'assurer que l'aide financière qu'elle accorde est utilisée de façon diligente et qu'elle sert exclusivement à rembourser les dépenses admissibles associées à la réalisation de l'intervention pour laquelle elle a été octroyée;

CONSIDÉRANT QUE le Guide de mise en œuvre du PADF prévoit l'identification d'une MRC délégataire désignée, interlocutrice unique auprès du MFFP, responsable de la coordination de la gestion et de la mise en œuvre du PADF dans la région;

CONSIDÉRANT QUE deux projets d'ententes précisant la gestion et la mise en œuvre du PADF pour la période 2018-2021 sont en cours de signature entre les MRC de Portneuf, de La Jacques-Cartier, de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QU'un projet d'entente de délégation du PADF de la part du MFFP a été soumis au conseil, que ce dernier a pris connaissance des modalités, et qu'il est d'accord pour en autoriser sa signature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement :

- **QUE** le conseil accepte d'être signataire de l'entente régionale avec le MFFP pour la délégation de gestion du PADF et autorise le préfet à signer;
- **QUE** la MRC accepte que le mandat de MRC délégataire désignée soit confié à la MRC de Portneuf en contrepartie de sommes annuelles de 8 000 \$ pour l'administration et de 133 285 \$ pour la coordination des Tables locales de gestion intégrée des ressources et du territoire.

c. c. M. Stéphane Charest, ingénieur forestier et conseiller en développement, MRC

18-09-20

PROJET D'ENTREPÔT DE BIOMASSE FORESTIÈRE EN ZONE AGRICOLE : APPUI DE LA MRC

CONSIDÉRANT QUE d'une façon générale, le Schéma d'aménagement et de développement n'autorise pas l'implantation de commerce et d'industrie en zone agricole provinciale, sauf pour les considérations exceptionnelles suivantes :

- pour des fins de sécurité publique;
- pour des besoins en eau spécifiques;
- pour la proximité d'une infrastructure particulière ou d'une industrie majeure existante;
- pour répondre à une capacité portante spécifique à un bâtiment industriel particulier;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une de ces conditions est rencontrée le comité consultatif agricole (CCA) doit étudier un tel projet et faire ses recommandations au conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE le CCA a étudié, le 18 septembre 2018, un projet d'entreposage de la biomasse forestière sur les lots 171-P et 172-P, secteur Sainte-Agnès à La Malbaie;

CONSIDÉRANT QUE le CCA a fait une recommandation positive pour l'implantation d'un tel projet, à condition qu'il ne s'implante pas sur des champs existants;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'un projet qui n'existe pas dans la région;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs organismes régionaux ont entrepris des démarches d'évaluation de transformation de leur système de chauffage vers un système alimenté à la biomasse forestière;

CONSIDÉRANT QUE la région a un grand potentiel de biomasse forestière puisque le territoire est boisé à près de 85 %;

CONSIDÉRANT QUE l'énergie produite par la biomasse forestière constitue une alternative aux énergies fossiles;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire affirme que son projet ne pourrait pas être rentable s'il devait louer un emplacement ailleurs que sur sa terre afin d'aménager un site d'entreposage de la biomasse;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire se montre ouvert à installer son entreposage sur une partie de sa terre qui n'est pas en champ;

CONSIDÉRANT QUE l'usage entreposage de biomasse est en lien direct avec la partie boisée des lots visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de donner un avis favorable au projet d'implantation d'un projet d'entreposage de biomasse forestière sur les lots 171-P et 172-P situés dans le secteur Sainte-Agnès de la ville de La Malbaie pourvu qu'il se situe hors champ, dans un secteur en friche.

c. c. M^e Caroline Tremblay, directrice générale, Ville de La Malbaie

18-09-21

LA CORPORATION DES MÉTIERS D'ART DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE CERTAINE SOMME POUR LA CAMPAGNE DE FINANCEMENT

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de participer à l'événement de financement Souper encan du 18 octobre 2018 de la Corporation des métiers d'art de Charlevoix par l'achat d'un plan de visibilité pour une somme de 100 \$.

c. c. M^{me} Annick Perron, directrice, Corporation des métiers d'art de Charlevoix
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-22

RÈGLEMENT NUMÉRO 300-08-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 231-11-12 RELATIF AUX ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST, AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

AVIS DE MOTION est donné par le maire de la Ville de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, qu'à une prochaine séance du conseil des maires sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 300-08-18 modifiant le règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

Le projet de règlement est présenté pour adoption séance tenante :

PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 300-08-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 231-11-12 RELATIF AUX ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires a adopté le Règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires autorise déjà la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à délivrer des constats d'infraction en lien avec certaines dispositions du règlement sur les animaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires souhaite autoriser la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à délivrer des constats d'infraction en lien avec toutes les dispositions du règlement sur les animaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil des maires souhaite ajouter à ce règlement une interdiction en lien avec le nourrissage des chats et chiens errants dans les limites du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par le maire de la Ville de Clermont, monsieur Jean-Pierre Gagnon, et la présentation du projet de règlement lors du conseil du 25 septembre 2018, conformément à l'article 445 du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE des copies du règlement étaient disponibles pour consultation dès le début de la séance, conformément à l'article 445 du code municipal;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Sylvain Tremblay, préfet expose l'objet du règlement et sa portée, séance tenante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par _____ et résolu unanimement, d'adopter le règlement numéro 300-08-18 ci-après décrit :

ARTICLE 1 TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement s'intitulera « Règlement numéro 300-08-18 modifiant le règlement numéro 231-11-12 relatif aux animaux sur le territoire de la MRC de Charlevoix-Est ».

ARTICLE 2 MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 « DÉFINITIONS »

L'article 4 « Définitions » est modifié afin :

- *de retirer l'expression « autre qu'un chat errant domestique » dans la définition d'« Animal errant »;*
- *d'abroger la définition de « Chat errant domestique ».*

ARTICLE 3 MODIFICATION DE L'ARTICLE 5.1 « INFRACTION »

L'article 5.1 « Infraction » est modifié afin d'abroger le premier paragraphe et le remplacer par le paragraphe suivant :

En plus des responsabilités et ou pouvoirs conférés à un officier en particulier dans certaines dispositions du présent règlement, en ce qui concerne les infractions, le conseil autorise de façon générale le Directeur de la Sûreté du Québec, tout agent de la paix de la Sûreté du Québec, à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et autorise généralement en conséquence ces personnes à délivrer les constats d'infraction utiles à cette fin relativement aux infractions prévues à toutes les dispositions du présent règlement.

ARTICLE 4 MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.1 « NOMBRE »

L'article 6.1 « Nombre » est modifié afin d'abroger le 2^e paragraphe.

ARTICLE 5 MODIFICATION DE L'ARTICLE 6.2 « MISE BAS »

L'article 6.2 « Mise bas » est modifié afin d'abroger la dernière phrase : « L'article 7.1 ne s'applique pas avant ce délai ».

ARTICLE 6 AJOUT DE L'ARTICLE 6.9 « NOURRISSAGE DE CHATS ET CHIENS ERRANTS »

L'article 6.9 « Nourrissage de chats et de chiens errants » est ajouté à la suite de l'article 6.8 et se lit comme suit :

Nul ne peut nourrir, garder ou attirer des chats et/ou des chiens errants ou tout autre animal vivant en liberté dans les limites de la ville de manière à les encourager à se rassembler en nombre suffisant pour nuire à la santé ou à la sécurité des personnes ou des animaux, causer des inconvénients aux voisins ou endommager leurs biens.

ARTICLE 7 MODIFICATION DE L'ARTICLE 12.1 « MISE EN FOURRIÈRE »

L'article 12.1 « Mise en fourrière » est modifié afin de remplacer, dans la 2^e phrase de l'unique paragraphe, le mot « licencié » par le mot « identifié ».

ARTICLE 8 ABROGATION DE L'ARTICLE 12.8 « PAIEMENT DE LA LICENCE DE CHIEN ET DE CHAT »

L'article 12.8 « Paiement de la licence de chien et de chat » est abrogé.

ARTICLE 9 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

18-09-23

INDEXATION DU MONTANT PAR POMPIER REMBOURSÉ AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LA FOURNITURE DE SERVICES D'URGENCE SUR LES TNO DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST ET RELATIVE À LA CRÉATION D'UNE ÉQUIPE RÉGIONALE D'INTERVENTION D'URGENCE DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les TNO de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien intervenue en octobre 2012 entre la MRC, les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts, Clermont et la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 9 « Remboursement et tarification des services » de ladite entente dans lequel il est stipulé que « la MRC remboursera un montant pouvant aller jusqu'à 20 \$ l'heure par pompier, incluant tous les frais »;

CONSIDÉRANT QU'aucune indexation annuelle n'a été prévue dans l'entente;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'indexer de 2 % le montant prévu à l'article 9;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'autoriser une hausse du montant prévu à l'article 9 de l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les TNO de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien, passant de 20 \$ à 22,52 \$ à partir du 1^{er} octobre 2018 (représentant une hausse annuelle de 2 % à partir d'octobre 2013), et ce, sans versement rétroactif.

Il est également résolu d'autoriser une indexation annuelle de 2 %, au 1^{er} octobre de chaque année subséquente.

- c. c. M^{me} Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs
M^{me} Marcelle Pedneault, directrice générale, Municipalité de Notre-Dame-des-Monts
M^{me} Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont
Sergent Dominic Gagnon, Sûreté du Québec, directeur du poste de la MRC de Charlevoix-Est
M. Daniel Boies, directeur de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien de la MRC de Charlevoix-Est
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

18-09-24

ACHAT D'UNE FORMATION « COMPLÉMENT DE SECOURISME EN MILIEU ISOLÉ » POUR L'ÉQUIPE RÉGIONALE D'INTERVENTION D'URGENCE DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les TNO de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien intervenue en octobre 2012 entre la MRC, les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts, la Ville de Clermont et la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 5 « Modalités relatives à la formation et à l'acquisition d'équipement pour l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien » de ladite entente dans lequel il est stipulé que « la MRC organisera toute formation spécialisée qu'elle juge nécessaire au bon fonctionnement des opérations de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien en en défrayera la totalité des coûts »;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter une formation relative au maintien des compétences de secourisme en milieu isolé pour l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien pour un montant pouvant atteindre 1 460 \$, plus les taxes applicables, à même le budget TNO, au poste « équipe de sauvetage ».

c. c. M. Daniel Boies, directeur de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien de la MRC de Charlevoix-Est
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

18-09-25

ACHAT D'UN DÉFIBRILLATEUR POUR L'ÉQUIPE RÉGIONALE D'INTERVENTION D'URGENCE DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les TNO de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien intervenue en octobre 2012 entre la MRC, les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts, la Ville de Clermont et la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de doter l'équipe d'un défibrillateur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'acheter un défibrillateur pour l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien, auprès de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) – section Charlevoix, pour un montant de 1 350 \$ plus les taxes applicables, à même le budget TNO, au poste « équipe de sauvetage ».

c. c. M. Daniel Boies, directeur de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien de la MRC de Charlevoix-Est
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

18-09-26

ACHAT DE BOTTES DE RANDONNÉE POUR L'ÉQUIPE RÉGIONALE D'INTERVENTION D'URGENCE DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les TNO de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien intervenue en octobre 2012 entre la MRC, les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts, la Ville de Clermont et la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de doter les membres de l'équipe de nouvelles bottes de randonnées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'acheter 18 paires de bottes de randonnées pour l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien, auprès de Sports experts La Malbaie, pour un montant de 3 600 \$ plus les taxes applicables, à même le budget TNO, au poste « équipe de sauvetage ».

c. c. M. Daniel Boies, directeur de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien de la MRC de Charlevoix-Est
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

18-09-27

ACHAT DE CASQUES AVEC LAMPES FRONTALES POUR L'ÉQUIPE RÉGIONALE D'INTERVENTION D'URGENCE DE SOUTIEN

CONSIDÉRANT l'Entente intermunicipale pour la fourniture de services d'urgence sur les TNO de la MRC de Charlevoix-Est et relative à la création d'une équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien intervenue en octobre 2012 entre la MRC, les municipalités de Saint-Aimé-des-Lacs, Notre-Dame-des-Monts, la Ville de Clermont et la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déjà doté les membres de l'équipe de casques protecteurs avec lampes frontales;

CONSIDÉRANT QUE quelques casques et lampes frontales sont à remplacer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M^{me} Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acheter 2 casques supplémentaires et 3 lampes frontales pour l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien, auprès de Les Extincteurs de Charlevoix, pour un montant de 675,55 \$ plus les taxes applicables, à même le budget TNO, au poste « équipe de sauvetage ».

c. c. M. Daniel Boies, directeur de l'équipe régionale d'intervention d'urgence de soutien de la MRC de Charlevoix-Est
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

18-09-28

ENTRETIEN DU CHEMIN SNIGOLE : PAIEMENT À EXCAVATION NF ST-GELAIS RELATIVEMENT AUX TRAVAUX DE RECHARGEMENT ET NIVELLEMENT

CONSIDÉRANT QUE la MRC a procédé à des travaux de rechargement et nivellement du chemin Snigole;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'effectuer le paiement pour les travaux de rechargement et nivellement du chemin Snigole à Excavation NF Saint-Gelais pour la somme de 13 025,13 \$ taxes incluses payée au budget de la valorisation au poste « entretien du chemin Snigole ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC de Charlevoix-Est

CONSTRUCTION DU CABANON DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC : OCTROI DU CONTRAT DE CONSTRUCTION; AJOURNEMENT

Ce point sera traité pour adoption lors de l'ajournement du 23 octobre 2018.

MISE À NIVEAU DE L'ÉCOCENTRE SAINT-SIMÉON : OCTROI DU CONTRAT; AJOURNEMENT

Ce point sera traité pour adoption lors de l'ajournement du 23 octobre 2018.

18-09-29

MISE À NIVEAU ÉCOCENTRE À SAINT-SIMÉON : PAIEMENT DE LA DEUXIÈME FACTURE À HARP CONSULTANT POUR LA RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS

CONSIDÉRANT la résolution 18-06-32 relativement au mandat de HARP Consultant pour la mise à niveau écocentre à Saint-Siméon;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de payer la somme de 1 793,61 \$ taxes incluses à HARP Consultant pour la réalisation des plans et devis payée au budget de la valorisation poste « écocentre Saint-Siméon ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-30

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) PHASE 3 : PAIEMENT DES HONORAIRES DE SURVEILLANCE À GBI SERVICES D'INGÉNIERIE POUR LE MOIS D'AOÛT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 17-11-27 relativement à la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de construction de la phase 3 du LET par la firme Beaudoin-Hurens;

CONSIDÉRANT QUE Beaudoin-Hurens est dorénavant connu sous la dénomination GBI Services d'ingénierie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, de procéder au paiement de la somme de 13 268,12 \$ taxes incluses à la firme GBI Services d'ingénierie pour la surveillance des travaux au Lieu d'enfouissement technique (LET) payée au budget de la GMR au poste « construction nouvelles cellules et recouvrement ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-31

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) PHASE 3 : OCTROI DU CONTRAT À SNC-LAVALIN POUR LES ESSAIS GÉOTECHNIQUES ET VERSEMENT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-06-30 autorisant le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments pour procéder à un appel d'offres sur invitation pour un contrat de tests de laboratoire de géotechnique et des matériaux nécessaires pour la réalisation du projet de phase 3 du LET;

CONSIDÉRANT QUE la firme SNC-Lavalin a déposé la soumission conforme la plus basse;

CONSIDÉRANT QU'une partie des essais géotechniques sont réalisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de tests de laboratoire de géotechnique et des matériaux nécessaires pour la réalisation du projet de phase 3 du Lieu d'enfouissement technique (LET) à la firme SNC-Lavalin pour une somme de 15 525,20 \$ plus taxes et de procéder au premier paiement y afférent, représentant la somme de 2 034,07 \$ taxes incluses, payée au budget de la GMR au poste « construction nouvelles cellules et recouvrement ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-32

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) PHASE 3 : PAIEMENT POUR LE LABORATOIRE GÉOMEMBRANE À GROUPE CTT

CONSIDÉRANT la résolution numéro 18-06-29 relativement au mandat à Groupe CTT (SAGEOS) pour le contrôle de la qualité des géosynthétiques;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de procéder au paiement de la somme de 593,85 \$ taxes incluses à la firme Groupe CTT (SAGEOS) pour le contrôle de la qualité des géosynthétiques payé au budget de la GMR au poste « construction nouvelles cellules et recouvrement ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) PHASE 3 : REPORT D'UNE PARTIE DES TRAVAUX EN 2019; AJOURNEMENT

Ce point sera traité pour adoption lors de l'ajournement du 23 octobre 2018.

18-09-33

VALORISATION DES MATIÈRES ORGANIQUES : ACCEPTATION DE L'OFFRE DE SERVICE DE CHAMARD STRATÉGIES ENVIRONNEMENTALES

CONSIDÉRANT la résolution 18-08-31 concernant un mandat au directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments de procéder à l'avancement du projet de tri robotisé des matières organiques;

CONSIDÉRANT l'offre de service de la firme Chamard stratégies environnementales;

CONSIDÉRANT QUE le comité GMR de la MRC recommande d'octroyer ce contrat lors de sa rencontre le 6 septembre 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'octroyer un mandat à Chamard Stratégies environnementales pour une étude technico-économique concernant le tri robotisé des matières organiques pour la somme de 6 400 \$ plus taxes et frais de déplacement payée au budget de la valorisation et réparti comme suit :

- 3 000 \$ au poste « fonctions connexes à la valorisation »;
- 4 000 \$ au poste « divers écocentres ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-34

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) : PAIEMENT DES SERVICES RENDUS PAR LA RÉSERVE DE LA BIOSPHERE DE CHARLEVOIX

CONSIDÉRANT QUE la MRC a une entente avec la Réserve de la biosphère de Charlevoix (RBC) pour la réalisation de mesures dans son PGMR 2015-2019, soit la certification environnementale d'entreprises et d'événements ainsi que l'augmentation du recyclage dans les institutions, commerces et industries;

CONSIDÉRANT QU'une partie de ces mesures sont réalisées par la RBC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, de payer la somme de 13 000 \$ taxes incluses à la Réserve de la biosphère de Charlevoix (RBC) à même le budget de la valorisation au poste « PGMR mesure numéro 17 ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-35

GESTION DE LA VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES : MANDAT AU DIRECTEUR DE LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET DES BÂTIMENTS POUR PROCÉDER À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE le comité GMR de la MRC a fourni ses recommandations au directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments lors de sa rencontre le 6 septembre 2018;

CONSIDÉRANT QUE le contrat actuel de vidange des fosses septiques prend fin en janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement, de mandater le directeur de la gestion des matières résiduelles et des bâtiments à procéder à l'appel d'offres public pour la vidange, de transport, de traitement et de valorisation des boues de fosses septiques.

18-09-36

NOMINATION DU COMITÉ DE VIGILANCE DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET) POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE certains maires ne font plus partie du conseil de la MRC depuis les dernières élections municipales;

CONSIDÉRANT QU'une place est vacante au sein du comité de vigilance du Lieu d'enfouissement technique (LET);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de procéder à la nomination du maire de Baie-Sainte-Catherine, monsieur Donald Kenny, au sein du comité de vigilance du Lieu d'enfouissement technique (LET).

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

DÉPÔT DES STATISTIQUES DE L'AÉROPORT AU 31 AOÛT 2018

La directrice générale adjointe de la MRC, madame Caroline Dion, dépose les statistiques de l'Aéroport de Charlevoix au 31 août 2018.

18-09-37

RÉSILIATION DE LA POLICE D'ASSURANCE POLLUTION ET CRÉATION D'UN FONDS RÉSERVÉ

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'âge des réservoirs souterrains datant de 1995, une surprime et des avenants d'exclusion font partis du renouvellement pour l'assurance dépollution et responsabilité environnementale des réservoirs d'entreposage de l'Aéroport de Charlevoix;

CONSIDÉRANT l'augmentation de la prime d'assurance de 400 \$;

CONSIDÉRANT l'ajout de nouveaux avenants impliquant des exclusions relatives au chargement et au déchargement ainsi qu'à l'enlèvement ou au remplacement de systèmes de réservoir d'entreposage pour les dommages à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la tuyauterie à simple paroi a plus de 20 ans d'âge et que le remplacement de celle-ci n'aurait pas comme effet l'annulation des précédentes exclusions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'annuler l'assurance dépollution et responsabilité environnementale des réservoirs d'entreposage d'Encon, numéro de police ETP516607.

Il est également résolu de constituer un fonds réservé pour fin environnementale. Cette réserve sera constituée du montant correspondant à la somme de la prime annuelle de 5 400 \$ et en fonction de l'indexation annuelle, s'il y a lieu, et ce, pour chaque année.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-38

AÉROPORT DE CHARLEVOIX : OCTROI D'UN CONTRAT À AAA CONSTRUCTION POUR LA RÉPARATION DES ARRÊTS DE NEIGE

CONSIDÉRANT le bris de certains arrêts de neige à l'Aéroport de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la réparation avant la saison hivernale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer le contrat de réparation des arrêts de neige à l'Aéroport de Charlevoix à l'entreprise AAA Construction inc., pour la somme de 2 100 \$ plus taxes payée à même le budget de l'Aéroport au poste « entretien bâtiment ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-39

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET) DANS LE CADRE DU VOLET II DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF POUR L'ANNÉE 2018

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est offre les services de transport collectif régional depuis 2000;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a déposé son plan évolutif de transport collectif au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le 27 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a effectué 8 157 déplacements en transport collectif en 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a octroyé un contrat de transport collectif à Autobus Jean-Yves Audet inc. pour effectuer ses déplacements sur le territoire;

CONSIDÉRANT la possibilité d'effectuer une demande d'aide financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) dans le cadre du Programme d'aide au développement du transport collectif pour 2018 (volet II – Aide financière au transport collectif régional);

CONSIDÉRANT QUE, pour le service de transport collectif, la MRC de Charlevoix-Est a prévu contribuer à une somme de 35 000 \$ en 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est évalue à 19 000 \$ la participation représentant la part des usagers en 2018;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses anticipées en 2018 sont de 208 000 \$ excluant le réinvestissement des surplus attribuables au MTMDET;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est prévoit effectuer approximativement 8 000 déplacements au cours de l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la contribution financière estimée du MTMDET pourrait être de 100 000 \$ pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est ajoute, à son plan évolutif de transport collectif déposé au MTMDET le 27 juin 2018, le budget 2018 en annexe I et la stratégie de réinvestissement des surplus en annexe II;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a prévu affecter les surplus attribuables au MTMDET à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix pour une somme de 12 500 \$ en 2018, de 35 706 \$ en 2019 et de 5 182 \$ en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET), une contribution financière de base de 100 000 \$ pour le maintien du transport collectif pour l'année 2018;
- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est adopte les modifications à son plan évolutif de transport collectif déposé au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET) le 27 juin 2018, soit l'ajout du budget 2018 en annexe I et l'ajout de la stratégie de réinvestissement des surplus en annexe II.

c. c. M. Frédéric Boily, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
M^{me} Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, MRC de Charlevoix-Est

18-09-40

**RENDEZ-VOUS EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES :
DEMANDE DE CONTRIBUTION POUR LA 17^E ÉDITION**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est via son service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) est partenaire de l'organisation du 17^e Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix (RVGRH);

CONSIDÉRANT QUE le colloque est une référence pour les gestionnaires des petites et moyennes entreprises de la région de Charlevoix en matière d'information sur la gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des ressources humaines demeure un enjeu très actuel dans le développement et la croissance des entreprises;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'accepter la demande de partenariat et de contribuer financièrement pour une somme de 600 \$ dans le cadre de la 17^e édition du Rendez-vous en gestion des ressources humaines de Charlevoix, payée à même le budget de Mission développement Charlevoix, au poste « publicité et activités municipales ».

c. c. M. Stéphane Simard, conseiller en développement économique, Service de développement local et entrepreneurial de la MRC de Charlevoix (SDLE)
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-41 **RENOUVELLEMENT DU PLAN ARGENT POUR LE LOGICIEL ACOMBA**

CONSIDÉRANT QUE le service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) consulte au besoin les données dans le logiciel Acomba à titre de référence;

CONSIDÉRANT QUE le plan Argent du logiciel Acomba permettant d'obtenir les mises à jour du logiciel était à renouveler en date du 23 septembre dernier au coût de 1 035,49 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de procéder au renouvellement du plan Argent pour le logiciel Acomba pour la somme de 1 035,49 \$ taxes incluses payée à même le budget de MDC au poste « Entretien de logiciels et équipements ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-42 **PARTICIPATION AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS EN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC (APDEQ)**

Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'inscrire la directrice du service de développement économique, madame Catherine Gagnon, au 59^e congrès de l'Association des professionnels en développement économique du Québec au coût de 595 \$ plus taxes, plus les frais de séjour, pris à même le budget du service de développement économique, au poste « cotisation professionnelle ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-43 **POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ENTREPRISES : OCTROI D'UNE SOMME À L'ENTREPRISE CANADIAN CARBON GROUP**

CONSIDÉRANT l'accompagnement du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est dans le dossier Canadian Carbon Group;

CONSIDÉRANT QUE Canadian Carbon Group œuvrant dans les matériaux composites, soit le tissage de la fibre de carbone, viendra créer de nouveaux emplois en plus d'engendrer des retombées économiques pour la région;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur stratégique de développement permet de diversifier encore un peu plus l'économie locale;

CONSIDÉRANT la demande de financement d'une somme de 150 000 \$ déposée par l'entreprise relativement à la politique de soutien aux entreprises du Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le comité d'investissement commun de la MRC et la recommandation positive de ce comité, effectuée au conseil des maires, soit d'accepter de verser la somme de 97 200 \$ à même le Fonds de développement des territoires en lien avec la politique de soutien aux entreprises;

CONSIDÉRANT la présentation du dossier par l'agent de développement économique du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) lors de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer une somme jusqu'à concurrence de 97 200 \$ à l'entreprise Canadian Carbon Group, à même le Fonds de développement des territoires dans le cadre de la politique de soutien aux entreprises, et ce, conditionnellement à ce que les exigences soient remplies.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole à l'égard de l'entreprise Canadian Carbon Group.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-44

FONDS DE LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE : ACCEPTATION DU DOSSIER DU HAVRE DE LA VILLE DE LA MALBAIE

CONSIDÉRANT la demande de financement d'une somme de 150 000 \$ déposée par la Ville La Malbaie dans le Fonds de la région de la Capitale-Nationale relativement au projet du Havre;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à mettre en place des infrastructures à la fine pointe pour l'accueil de la clientèle des croisiéristes et du Train de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE ces infrastructures permettront de répartir les visiteurs dans les différents attraits touristiques de la région;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fera du chemin du Havre un incontournable de la région autant pour les citoyens que pour les visiteurs;

CONSIDÉRANT l'analyse de la demande par le comité d'investissement commun de la MRC et la recommandation positive de ce comité, effectuée au conseil des maires, soit d'accepter de verser la somme de 150 000 \$ à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT la présentation du dossier par l'agent de développement économique du service de développement économique de la MRC de Charlevoix-Est (Mission développement Charlevoix) lors de la séance de travail précédant la séance ordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'octroyer une somme jusqu'à concurrence de 150 000 \$ à la Ville La Malbaie relativement au projet du Havre, à même le Fonds de la région de la Capitale-Nationale, et ce, conditionnellement à ce que les exigences soient remplies.

Il est également résolu de mandater la direction générale de la MRC de Charlevoix-Est à signer le protocole à l'égard de la Ville de La Malbaie.

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-45

TRANSPORT COLLECTIF : RÉAFFECTATION DES SURPLUS ATTRIBUABLES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS (MTMDET)

CONSIDÉRANT la demande du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET) de lui fournir la stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au ministère en transport collectif de 2007 à 2017;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a résolu d'ajouter la stratégie de réinvestissement des surplus en annexe II de son plan évolutif de transport collectif déposé au MTMDET le 27 juin 2018;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Charlevoix-Est a prévu affecter les surplus attribuables au MTMDET à la Corporation de mobilité collective de Charlevoix d'un montant de 12 500 \$ en 2018, de 35 706 \$ en 2019 et de 5 182 \$ en 2020;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement :

- **QUE** la MRC de Charlevoix-Est fournisse sa stratégie de réinvestissement des surplus attribuables au MTMDET inclus dans la nouvelle version du plan évolutif modifié par résolution aujourd'hui;
- **QU'**une copie de cette résolution soit transmise au MTMDET.

c. c. M. Frédéric Boily, ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)
M^{me} Claudia Bariteau, secrétaire-répartitrice, MRC de Charlevoix-Est
Corporation de mobilité collective de Charlevoix

18-09-46

TRANSPORT : NOMINATION DE MADAME CATHERINE GAGNON POUR SIÉGER SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CORPORATION DE MOBILITÉ COLLECTIVE DE CHARLEVOIX

Il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, de nommer madame Catherine Gagnon, directrice du service de développement économique, à titre de membre désigné par la MRC, pour représenter la MRC de Charlevoix-Est au sein du conseil d'administration de la Corporation de mobilité collective de Charlevoix.

18-09-47

CLUB LES AVENTURIERS DE CHARLEVOIX : APPUI MORAL

CONSIDÉRANT QUE le Club Les Aventuriers de Charlevoix inc. est devenu une plaque tournante pour les touristes américains et de plusieurs pays européens par le biais des centres de locations de motoneige qui ont fait de Charlevoix-Est leur destination;

CONSIDÉRANT QUE le Club Les Aventuriers de Charlevoix inc. doit remplacer une surfaceuse pour une nouvelle plus moderne et moins polluante;

CONSIDÉRANT QUE le Club Les Aventuriers de Charlevoix inc. a déposé une demande à Développement économique Canada pour l'achat de la surfaceuse;

CONSIDÉRANT QUE cette démarche est nécessaire en raison du volume en croissance du tourisme hivernal dans notre région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Pierre Gagnon et résolu unanimement, d'appuyer le Club Les Aventuriers de Charlevoix inc. relativement à la demande au programme d'aide financière à Développement économique Canada pour l'acquisition d'une nouvelle surfaceuse.

c. c. M. Raynald Harvey, président, Club Les Aventuriers de Charlevoix inc.

18-09-48

SAGE-MENTORAT D'AFFAIRES : CONTRIBUTION D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET DÉLÉGATION DE SIGNATURE

CONSIDÉRANT QUE SAGE-Mentorat d'affaires a présenté une demande de soutien actif et financier à la MRC pour le projet « développement du mentorat d'affaires dans la région de Charlevoix »;

CONSIDÉRANT QUE la MRC juge opportun d'apporter son soutien actif et financier à SAGE-Mentorat d'affaires pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer dans le cadre d'une entente les engagements de chacune des parties et les modalités quant à la réalisation de ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Alexandre Girard et résolu unanimement, d'accorder la somme de 1 666,66 \$ par année, avec un engagement de deux ans à compter du 1^{er} septembre 2018 jusqu'au 30 août 2020 à l'organisme SAGE-Mentorat d'affaires pour la réalisation du projet « développement du mentorat d'affaires dans la région de Charlevoix », à même le budget de Mission développement Charlevoix, au poste « divers ».

Il est également résolu de déléguer la direction générale à signer ladite entente de partenariat.

c. c. M^{me} Lyne Lévesque, directrice générale, SAGE-Mentorat d'affaires
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

- 18-09-49** **SERVICE ALIMENTAIRE ET D'AIDE BUDGÉTAIRE DE CHARLEVOIX (SAAB) : APPUI POLITIQUE RELATIVEMENT AU CHANGEMENT DE NOM DE L'ORGANISME**
- Il est proposé par monsieur Donald Kenny et résolu unanimement, d'appuyer politiquement le Service alimentaire et d'aide budgétaire de Charlevoix (SAAB) dans la réorganisation de l'organisme et de faire l'acquisition de 4 billets pour l'activité « Souper sans souper » qui aura lieu le samedi 29 septembre pour la somme de 100 \$ payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».
- c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC
- 18-09-50** **CENTR'HOMMES CHARLEVOIX : OCTROI D'UNE CERTAINE SOMME POUR LEUR CAMPAGNE DE FINANCEMENT**
- Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, d'octroyer une somme de 500 \$ pour l'organisme Centr'Hommes Charlevoix payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».
- c. c. M. Michel Grenier, président, Centr'Hommes Charlevoix
M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC
- 18-09-51** **CIHO-FM : RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION POUR L'ANNÉE 2018-2019**
- Il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu unanimement, de renouveler l'adhésion de la MRC pour l'année 2016-2017 à CIHO-FM Charlevoix pour une somme de 250 \$ taxes incluses payée à même le budget de la MRC au poste « cotisation et *membership* ».
- c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC
- 18-09-52** **ACHAT DE BILLETS POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE AU PROFIT DE LA CORPORATION LE SAUMON DE LA RIVIÈRE MALBAIE**
- Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, de faire l'acquisition de deux (2) billets pour le souper-bénéfice au profit de la corporation Le Saumon de la Rivière Malbaie pour la somme de 250 \$ et de faire l'inscription du préfet et de monsieur Michel Couturier payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».
- c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC
- 18-09-53** **FONDS RÉGIONAL EN INFRASTRUCTURES DE LOISIRS (FRIL) : ACQUISITION D'UN (1) BILLET POUR LE SOUPER-BÉNÉFICE QUI AURA LIEU LE 8 NOVEMBRE AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**
- Il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, d'acheter un billet pour le souper-bénéfice du Fonds régional en infrastructures de loisirs (FRIL), qui se déroulera le 8 novembre 2018 au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la somme de 100 \$ et de faire l'inscription pour et au nom de madame Claire Gagnon, payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-54 **DOMAINE FORGET : INVITATION AU BRUNCH-BÉNÉFICE ANNUEL QUI AURA LIEU LE DIMANCHE 21 OCTOBRE AU FAIRMONT LE MANOIR RICHELIEU**

Il est proposé par madame Claire Gagnon et résolu unanimement, d'acquérir un (1) billet pour le déjeuner-bénéfice annuel du Domaine Forget, qui aura lieu le 21 octobre prochain au Fairmont Le Manoir Richelieu pour la somme de 195 \$ taxes incluses et de faire l'inscription pour et au nom du préfet, payée à même le budget de la MRC au poste « publicité – activités municipales ».

c. c. M^{me} Cathy Duchesne, technicienne en administration, MRC

18-09-55 **OPÉRATION NEZ ROUGE : PRÊT DE VÉHICULES POUR LA PÉRIODE DES FÊTES**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de prêter les deux véhicules de la MRC à l'organisme Opération Nez rouge de Charlevoix-Est durant les fins de semaine afin qu'ils servent de véhicules de raccompagnement lors des soirées d'opération qui auront lieu les 30 novembre, 1, 7, 8, 14, 15, 21, 22, 28 et 31 décembre 2018.

c. c. M^{me} Linda Leblond, Opération Nez rouge de Charlevoix-Est

18-09-56 **CHALLENGE CASINO DE CHARLEVOIX : PRÊT D'UN VÉHICULE POUR L'ÉVÉNEMENT**

Il est proposé par monsieur Michel Couturier et résolu unanimement, de faire le prêt du véhicule Toyota Highlander appartenant à la MRC pour l'événement Challenge Casino de Charlevoix qui aura lieu du 21 au 24 novembre 2018, et ce, afin d'effectuer le raccompagnement des participants.

c. c. M. Ulric Harvey, directeur des transports, Challenge Casino de Charlevoix

18-09-57 **COOPÉRATIVE DES TECHNICIENS AMBULANCIERS DU QUÉBEC (CTAQ) : APPUI POUR LE 30^e ANNIVERSAIRE**

CONSIDÉRANT le dévouement et l'implication des paramédics de la région de Charlevoix;

CONSIDÉRANT QUE le 15 décembre prochain, la coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) fêtera son 30^e anniversaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de reconnaître le travail effectué pour et au nom de la population de Charlevoix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Odile Comeau et résolu unanimement, de souligner le 30^e anniversaire de la Coopérative des techniciens ambulanciers du Québec (CTAQ) et de transmettre copie de ladite résolution à monsieur Simon Gilbert, responsable du comité de reconnaissance des membres.

18-09-58

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 15 h 35, sur proposition de monsieur Alexandre Girard, la séance est ajournée au mardi 23 octobre 2018 à 8 h 30.

Sylvain Tremblay
Préfet

Caroline Dion
Directrice générale adjointe
et secrétaire-trésorière adjointe